

Résolution 959

approuvant les arrêtés du Conseil d'Etat des 19 mars, 16 avril et 21 avril 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

approuve

les arrêtés du Conseil d'Etat des 19 mars, 16 avril et 21 avril 2021 modifiant l'arrêté, du 1^{er} novembre 2020, d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 et sur les mesures de protection de la population.